

VERS DES SOINS DE SANTE INTERCULTURELS

Recommandations du groupe ETHEALTH en faveur de la réduction des inégalités de santé parmi les migrants et minorités ethniques

Situation

La diversité culturelle de la population belge a fortement augmenté ces dernières années. Ceci a une incidence sur la politique de soins de santé. Malgré un certain nombre de très bonnes initiatives, la Belgique semble encore à la traîne sur le plan mondial. Ainsi, les migrants et minorités ethniques ont une moins bonne santé et un moins bon accès aux soins que les belges.

Afin de pouvoir traiter efficacement les différences dans les soins de santé, la Belgique a besoin d'une politique commune avec un cadre normatif clair. Cela sous-entend un travail de collaboration entre les différentes institutions politiques au niveau fédéral, des communautés et des régions.

Groupe-ETHEALTH

A la demande de Madame L. Onkelinx, ministre de la Santé Publique, un groupe de travail ETHEALTH s'est créé, composé d'experts en santé et de praticiens. Ce groupe de travail a reçu une double mission :

1. la préparation d'un état des lieux des soins de santé pour les migrants et les minorités ethniques ;
2. la formulation de recommandations pour une meilleure accessibilité et une meilleure qualité de soins pour les migrants et minorités ethniques.

Recommandations

Le groupe ETHEALTH a formulé 46 recommandations politiques qui peuvent être regroupées en quatre domaines d'action.

Le groupe ETHEALTH appelle les différentes autorités sanitaires et sociales du pays à une conférence interministérielle pour mettre en œuvre ces recommandations :

1. Créer des stratégies pour récolter les informations sur les inégalités ethniques de santé et également pour disposer d'institutions et de professionnels de la santé culturellement compétents ;
2. Renforcer la prévention et la promotion de la santé par le biais de la santé communautaire et également améliorer le statut socio-économique des migrants et des minorités ethniques (c'est un déterminant important de la santé) ;
3. Cibler plus particulièrement les groupes plus vulnérables: les personnes sans permis de séjour, les demandeurs d'asile, les personnes avec un statut précaire, les personnes souffrant de problèmes de santé mentale et les femmes;
4. Proposer des soins accessibles, de qualité et culturellement compétents dans les hôpitaux mais aussi et surtout en première ligne et dans les soins de santé primaires.